

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 49 [i.e. 50]

Artikel: Paris à la course : [suite]
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes magasin
Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ou en s'adres-
sant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute
lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CERY, le 2 décembre 1878.

Monsieur Monnet, rédacteur du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Monsieur,

La Direction de l'Asile de Cery, en son nom et au nom du malade Perruchon, vous remercie de la généreuse initiative que vous avez prise en faisant un appel au public charitable, dans le but de procurer à notre pauvre estropié un appareil qui lui permette de marcher. Veuillez être notre interprète auprès de tous les donateurs pour les remercier de leur généreux concours.

L'appareil, qui a été confectionné par M. Villgrader, est très bien fait et remplit parfaitement son but. Le malade peut déjà marcher seul avec l'aide de cannes et ses progrès sont rapides. Son état mental s'est aussi notablement amélioré et nous espérons qu'une fois que Perruchon aura acquis la solidité nécessaire pour se tirer d'affaire seul, il pourra rentrer dans sa famille. Le reste de la somme pourra être utilisé pour lui procurer un moyen de gagner sa vie.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Dr TH. CHALLAND,
Médecin-Directeur de l'Asile de Cery.

Nous donnons ci-après un extrait des comptes-rendus des délibérations de la *Convention nationale* de France, de cette mémorable assemblée qui, en 1792, abolit la royauté, proclama la république et concentra en elle tous les pouvoirs de l'Etat.

Convention nationale.

PRÉSIDENTE DE MOYSE BAYLE.

Séance du 14 du mois brumaire.

Un grand nombre d'adresses de diverses sociétés populaires de France applaudissent aux travaux de la Convention et la conjurent de rester à son poste, sur les hauteurs de la montagne sainte, jusques à l'entière destruction des ennemis de la république, une et indivisible.

Plusieurs ecclésiastiques envoient leurs lettres de prêtrise; l'un d'eux déclare qu'il ne veut plus être que canonnier.

Les administrateurs du département de l'Yonne écrivent que les bataillons patriotes de ce département s'organisent; il fournira dix mille braves et une compagnie de canonniers.

Une députation de la section des Arcis est admise à la barre.

Chamouleau, orateur de la députation. Il est une maxime,

connue des législateurs, *point de mœurs, point de république.* Le citoyen Chamouleau, de la section des Arcis, a médité cette grande vérité : le résultat de ses réflexions a été, qu'en familiarisant le peuple avec le nom des vertus, il apprendrait en même-temps à les connaître et à les pratiquer; car, dit *Condillac, nous ne pensons qu'avec le secours des mots.* Dans le projet dont vous fait hommage le citoyen Chamouleau, et qu'il a déjà présenté au conseil général de la commune de Paris, la France devient un grand livret de morale, sans cesse ouvert. Toutes les communes seront partagées en arrondissements, dont le centre sera une grande place qui portera le nom d'une vertu. Les rues qui aboutiront à cette place, porteront le nom des vertus qui forment les attributs et le cortège de celle qui donnera son nom à la grande place. Ces rues pourront encore recevoir le nom des grands hommes qui se seront distingués par la pratique de la vertu consacrée. A chaque vertu énoncée, sera joint, comme épithète, l'adjectif *républicaine*. Pour rendre mon idée plus intelligible, je vais en faire l'application aux places principales de Paris. Par exemple, le palais national sera appelé le Temple du républicanisme (car le mot *palais* doit être proscrit); la Place du Parvis Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, Place de l'Humanité républicaine; le Palais, Place de la Justice républicaine; la Halle, Place de la Sobriété, etc. Les rues qui aboutiront à la Place de la Justice républicaine, seront nommées rues de l'Impartialité, de l'Équité républicaine; celles qui aboutiront à la Place de la Frugalité républicaine, rues de la Tempérance, de la Sobriété, de la Privation républicaine. Ainsi le peuple aura bientôt dans le cœur la morale dont il aura sans cesse les dénominations à la bouche. Ce projet a un autre avantage : un citoyen arrive-t-il dans une ville qui lui est peu connue ? s'il a affaire dans la rue de la Tempérance, il sera sûr de la trouver aisément en tournant ses pas vers la Place de la Frugalité. La France, par ce moyen, deviendra le temple des vertus : l'étranger, qui ne venait y chercher autrefois que des frivolités, y lira désormais, à chaque pas, des leçons précieuses.

La convention applaudit, et renvoie la pétition au comité d'instruction publique.

Paris à la course.

VI

Pendant que je regardais administrer mécaniquement la nourriture aux volailles, dont j'ai parlé dans le précédent article, je vis entrer mes deux compatriotes auxquels j'avais cru pouvoir échapper. J'étais donc destiné à les avoir constamment sur mes pas. Ils me saluèrent en poussant de telles exclamations que de nombreux canards rentrèrent la tête dans leur cachette. Au moyen de six épingles, Grognez était parvenu à dissimuler quelque peu les ravages dont son chapeau avait été l'objet et ne paraissait guère s'en préoccuper. En voyant la ma-

nière dont on distribuait la nourriture aux volatiles, ils s'imaginèrent qu'on ne leur donnait à manger qu'à de longs intervalles et en quantité insuffisante. Aussi Favey se tournant vers Grognuz lui dit : *Cein fâ pedi de vaire clliau pouré bîté... dis vâi biau-fraré, s'on no rachenâvé dinse quand n'cin bin sâi !*

« A présent, monsieur, y a assez longtemps qu'on vous cherche, me dit Grognuz, en m'appliquant sa large main sur l'épaule, je pense qu'on va passer la journée ensemble. Faites-nous voir quelque chose d'intéressant, de joli, qu'on puisse au moins dire qu'on a bien vu Paris. »

Je me résignai, et nous nous mîmes en route. En approchant de Neuilly, je fis comprendre à Grognuz qu'il n'était guère possible d'entrer en ville avec son chapeau, sans courir le risque de passer pour un marchand d'épingles. Nous nous arrêtâmes alors chez un chapelier qui lui fit essayer un tube à fond élevé, et à bords très étroits.

— Combien vendez-vous ça ?

— Vingt francs.

— Vingt francs ! tonnerre ! Jamais je n'ai payé plus de douze à Echallens... Dites-voir, comme j'en ai encore un à la maison qui est tout bon, vous n'en auriez par hasard pas un de défraîchi à me prêter pour quelques jours... en payant. On vous renverra ça par une occasion.

Je ne fais pas ce genre d'opération, dit le chapelier.

J'étais sur les charbons, et je me hâtai de faire boucler le marché. Grognuz paya 20 francs, et, jetant un dernier regard sur son ancienne coiffure : « Il faut au moins prendre les épingles, fit-il, ça peut toujours servir. »

Quand je le vis ainsi coiffé, quand je vis ce chapeau au poil lustré et brillant sur sa tête crépue, et faisant un saisissant contraste avec son nez tournant au rouge carmin, et sa barbe de cinq jours, je ressentis, je l'avoue, de singulières angoisses en songeant au reste de la journée. Ce chapeau me faisait l'impression d'un coq tout neuf, tout fraîchement doré, posé sur la pointe d'un vieux clocher.

« Tê va pardieu bin, disait Favey, mâ toparâi lè on pou hiaut. »

De son côté, Favey portait une espèce de jaquette qui avait oublié de grossir avec lui et dont les revers s'ouvraient démesurément, tandis que les pans, devenus trop courts, laissaient à découvert ce qu'ils avaient abrité jadis.

Cela dit, on conviendra que malgré toutes les attentions qu'on doit à des compatriotes à l'étranger, je ne pouvais guère les promener, en plein soleil, sur les boulevards, dans les jardins des Tuileries, ou dans les galeries du Louvre.

Je pris donc le parti de conduire mes deux compagnons aux Halles centrales, qu'ils n'avaient pas encore visitées, et de faire le trajet en omnibus. Mettant sans cesse le nez à la portière, Grognuz faisait de nombreuses réflexions sur ce qui passait devant ses yeux, et me mettait quelques fois dans

un singulier embarras :

« Eh ! que c'est beau !..... Quand on voit tout ça..... C'est le syndic de Paris qui doit avoir de l'ouvrage. »

Et plus loin : « Expliquez-nous voir ce que c'est que tous ces gaillards qui *bouailent* dans les rues, qu'on n'y comprend pas un mot, » me dit-il à la vue des marchands d'habits, de légumes et autres produits, qui crient dès l'aube dans tous les quartiers de la grande cité.

Je fis comprendre à Grognuz que tous ces marchands avaient chacun un cri particulier pour annoncer leur état ou débiter leur marchandise, et qu'il existait même dans le quartier des Epinettes, situé à l'une des extrémités de Paris, un cabaret où ces gens, constitués en une sorte d'association, se réunissent tous les dimanches pour discuter les modifications à apporter aux *cris parisiens*, dans leurs différentes intonations. Une salle spéciale est destinée aux cours pour les élèves, où les *professeurs* enseignent l'art de moduler les cris traditionnels des petites industries du macadam.

Il y avait à peine dix minutes que nous étions montés dans notre véhicule, que nous vîmes un gros marchand de vin, assis auprès de Favey, s'affaïsser subitement sur lui-même et ne donner plus aucun signe de vie. Il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On le transporta à la hâte dans la pharmacie voisine, mais tous les secours furent inutiles : ce n'était plus qu'un cadavre. Ce triste incident retarda notre course de vingt minutes au moins, ce qui parut contrarier assez vivement l'ami Grognuz, qui s'écria devant toute l'assistance : « Vous avouerez, Messieurs, que c'est bien ennuyeux... il me semble que quand on est sujet à des accidents comme ça, on ne doit pas aller en omnibus. »

(A suivre.)



Onna tsasse ào seinlião.

Lè dzeins dè T..., ào pî dè la Doullâ, poivont pas droumi du on part dè teimps dè cein qu'on seinlião vegnâi totè lè nés roudassi déveron lè mâisons, mémameint que rebouillivè deïn lè courtis po sè repètrè dâi tchoux, dâi râvès et dâi z'abondancès que lè dzeins mettont deïn dâi gros crâo po lè préservâ dâo dزالin tandi l'hivai, et po sè gardâ on pou dè pedance po lo sailli-frou, n'iavâi pas dè nâni : lo seinlião dévessâi étrè bas ! Assebin on bio matin, senont lo coumon et partont ti po fèrè onna battiâ, mâ diabe la bête que viront cé dzo quie et s'cin revegniront sein trâo sè bragâ, po retornâ lo leindéman.

Dou fins tsachâo qu'aviont einviâ dè poâi derè que l'aviont tiâ la bête, partont dza dévant dzo, tot solets, avoué on fallot et l'arrevont à 'na pliace, derrâi on bosson, iô la nâi étâi troupenâie.

— « Arréta ! se fâ Bombu à Matollon, lo seinlião dâi pas étrè tant lliein, vouaiquie iô l'a dzitâ ; cllieinna-tè et met pî ta man quie, la nâi est onco tota tsauda ! »

